

## NOTE

N° 1566 /FCD/DG  
Dossier suivi par Pascal Raveau  
☎ : 01-79-86-34-82 - ✉ : p.raveau@lafederationdefense.fr

**Objet** : Nouvelles dispositions relatives au certificat médical pour les sportifs licenciés à la FCD – saison 2017/2018.

**Références** : - Décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.  
- Décret n° 2016-1387 du 12 octobre 2016 modifiant les conditions de renouvellement du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.  
- Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive.

**Pièce jointe** : Une fiche avec le modèle de questionnaire de santé.

Par la présente note, la Fédération des clubs de la défense (FCD) souhaite apporter aux dirigeants des ligues et des clubs de la fédération toutes les informations utiles et pratiques quant aux modalités de **présentation du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive** avant toute prise de licence au titre de la **saison 2017/2018**.

En effet, de nouvelles dispositions relatives à la délivrance dudit certificat médical et au suivi médical du licencié sportif doivent être appliquées à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2017** pour la saison 2017/2018 par l'ensemble des fédérations sportives.

Pour la FCD et les **Clubs sportifs et artistiques (CSA)**, il est important de préciser que le certificat médical de non de contre-indication à la pratique sportive présenté par l'adhérent pour la prochaine saison 2017/2018 :

- **doit être daté de moins d'un an** pour l'établissement d'une 1<sup>ère</sup> licence,
- **est valable trois ans** (pour les activités de loisir ou de compétition, hors disciplines particulières listées en pièce jointe).

### LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex  
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84

[www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr)

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015  
Membre du comité national olympique et sportif français

L'adhérent ayant déjà présenté un certificat médical pour la saison 2016/2017 devra répondre pour cette nouvelle saison à un **questionnaire de santé** (voir modalités en pièce jointe).

Pour ce faire, les procédures d'adhésion aux clubs et d'inscription sur **SYGELIC** (Système de gestion des licenciés et des clubs) doivent donc faire l'objet d'évolutions pour s'adapter à ces nouvelles dispositions obligatoires :

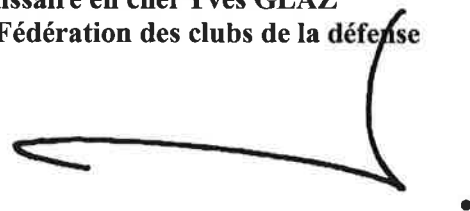
- le **bulletin d'adhésion au club** (version papier ou numérique) doit dorénavant obligatoirement indiquer si l'adhérent présente son certificat médical ou répond au questionnaire de santé en fonction de sa situation ;
- pour **SYGELIC**, toutes ces évolutions sont en cours d'intégration dans la page de saisie d'établissement des licences.

La licence 2017/2018 de la FCD indiquera l'aptitude du licencié à pratiquer son ou ses activités dans le cadre du loisir ou de la compétition.

La prochaine note annuelle n° 3002/FCD/LICENCES relative à l'établissement des licences de la FCD, pour la saison 2017/2018, sera diffusée en juin et reprendra ces dispositions nouvelles.

Le nouveau dispositif va dans le sens d'un espacement du contrôle médical et d'une responsabilisation du pratiquant.

**Le commissaire en chef Yves GLAZ**  
**Président de la Fédération des clubs de la défense**



**Destinataires :**

- **Présidents de club/FCD** – courriel
- **Présidents de ligue/FCD** – courriel

**Copies à :**

- **Comité directeur/FCD** – courriel
- **Commission médicale/FCD** – courriel
- **Commission sportive/FCD** – courriel
- **Bureaux/FCD** – courriel

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex  
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84

**[www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr)**

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015  
Membre du comité national olympique et sportif français



## FICHE

### 1. NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AU CERTIFICAT MÉDICAL

#### PÉRIODICITÉ DE PRÉSENTATION DU CERTIFICAT MEDICAL ATTESTANT DE L'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DU SPORT

Dorénavant, pour le renouvellement de la licence (à l'exception des disciplines à contraintes particulières listées ci-après), un certificat médical d'absence de contre-indication **datant de moins d'un an** est exigé :

- tous les **3 ans** pour les licences qui ouvrent droit à la participation aux compétitions sportives ;
- tous les **3 ans ou plus** (à déterminer par les fédérations sportives) pour les licences qui n'ouvrent pas droit à la participation aux compétitions sportives.

#### DISPOSITIONS À RESPECTER DURANT LA PHASE DE VALIDITÉ DU CERTIFICAT MEDICAL

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, lorsqu'un certificat médical ne sera pas exigé pour renouveler la licence, le sportif (ou son représentant légal s'il est mineur) attestera avoir répondu à la négative à l'ensemble des rubriques du « Questionnaire Santé – Sport » joint à la présente note (objet de l'arrêté de 3<sup>ème</sup> référence).

### 2. DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF AU SEIN DE LA FCD À COMPTER DE LA SAISON 2017/2018

#### OBTENIR OU RENOUELER UNE LICENCE POUR LA COMPÉTITION

- Le sportif n'était pas licencié à la FCD lors de la saison 2016/2017

Le sportif doit présenter un **certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport** (ou de la discipline concernée – mention non obligatoire) en **compétition**, datant de **moins d'un an** lors de la demande de 1<sup>ère</sup> licence.

#### LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex  
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84

[www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr)

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015  
Membre du comité national olympique et sportif français

- Le sportif était déjà licencié à la FCD lors de la saison 2016/2017

Le sportif doit obligatoirement renseigner le « **Questionnaire de santé – sport** » (joint en annexe).

- S'il atteste sur le formulaire de demande d'adhésion au club avoir répondu **négativement** à l'ensemble des rubriques du questionnaire, alors la licence peut être renouvelée. La procédure est **déclarative**, le questionnaire renseigné n'est pas demandé par le club.
- S'il informe avoir répondu **positivement** à l'une des rubriques du questionnaire, alors le sportif doit présenter un **nouveau certificat médical** attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport (ou de la discipline concernée) en compétition, datant de **moins d'un an**.

### **OBTENIR OU RENOUELER UNE LICENCE HORS COMPÉTITION (PROCÉDURE IDENTIQUE)**

- Le sportif n'était pas licencié à la FCD lors de la saison 2016/2007

Le sportif doit présenter un **certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport** (ou de la discipline concernée – mention non obligatoire), datant de **moins d'un an** lors de la demande de 1<sup>ère</sup> licence.

- Le sportif était déjà licencié à la FCD lors de la saison 2016/2017

Le sportif doit obligatoirement renseigner le « **Questionnaire de santé – sport** » (joint en annexe).

- S'il atteste sur le formulaire de demande d'adhésion au club avoir répondu **négativement** à l'ensemble des rubriques du questionnaire, alors la licence peut être renouvelée. La procédure est **déclarative**, le questionnaire renseigné n'est pas demandé par le club.
- S'il informe avoir répondu **positivement** à l'une des rubriques du questionnaire, alors le sportif doit présenter un **nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport** (ou de la discipline concernée), datant de **moins d'un an**.

---

#### LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 – 94114 ARCUEIL Cedex  
Téléphone : 01 79 86 34 89 – PNIA : 821 947 34 89 – Télécopie : 01 79 86 34 84

[www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr)

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015  
Membre du comité national olympique et sportif français

## PARTICIPER À UNE COMPÉTITION SPORTIVE DE LA FCD

- Le sportif est détenteur d'une licence « compétition » de la FCD

Le sportif doit présenter sa **licence « compétition » de la FCD en cours de validité**, dans la discipline concernée.

- Le sportif n'est pas détenteur d'une licence « compétition » de la FCD

Le sportif doit présenter un **certificat médical attestant** de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée, datant de **moins d'un an**.

## PRATIQUER UNE DISCIPLINE SPORTIVE À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

- Liste des disciplines sportives à contraintes particulières
  - Alpinisme
  - Plongée subaquatique
  - Spéléologie
  - Disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience
  - Disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé
  - Disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé
  - Disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme
  - Rugby à XV, rugby à XIII et rugby à VII
- Obtenir ou renouveler une licence pour pratiquer une discipline sportive à contraintes particulières

Le sportif doit présenter un **certificat médical attestant** de l'absence de contre-indication à la pratique de la **discipline concernée** (exclusivement), datant de **moins d'un an**, lors de **l'obtention de la 1<sup>ère</sup> licence** puis lors de son **renouvellement**. La présentation du certificat médical est donc **annuelle**.

---

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex  
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84

[www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr)

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015

Membre du comité national olympique et sportif français



## RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE SPORTIVE

## QUESTIONNAIRE SANTÉ « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

<b>RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON</b>		
<b><u>Durant les douze derniers mois :</u></b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
1. Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b><u>À ce jour :</u></b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu dans les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b><u>NB :</u> Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</b>		

## LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex  
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84

[www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr)

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015

Membre du comité national olympique et sportif français